Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213503121-20260304-018_26-DE

Département d'Ille-et-Vilaine Commune de Saint-Senoux	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2026**
MEMBRES En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 17 Pouvoirs : 2 **DATES** Convocation : 26/02/2026 Affiché le : 10/03/2026	L'an deux mil vingt-six, le quatre mars, à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Senoux, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances en Mairie, sous la présidence de Maryline LAIR, Maire. **Présent.es** : LAIR Maryline, HINRY Delphine, TEXIER Nicolas, COUEPEL Anne-Marie, THOMAS Christophe, THEZE Éric, VAN BUTSEL Juliane (arrivée après le point 2. de l'ordre du jour), BOITEAU Christophe, FOLATRE Vincent, DUPONT David, ESNAUD Bernard, DUCHET Soizic, DUBOURG Géraldine, CORMIER Jean-Pierre, MASSIOT Christophe **Absent.es** : QUINQUET Héloïse, de CRISENOY Claire, GENDRON Natacha, CHAUVEL Guillaume **Pouvoirs** : QUINQUET Héloïse à DUCHET Soizic, de CRISENOY Claire à THOMAS Christophe **Secrétaire de séance** : TEXIER Nicolas

Délibération n°018.26

➢ **Objet - Adoption du budget principal primitif 2026**

Madame la Maire informe que les documents préparatoires ont été discutés lors de plusieurs réunions de la commission municipale « finances et affaires générales » puis adressés à l'ensemble des conseillers municipaux. Elle rappelle qu'il s'agit d'un budget primitif qui pourra, après installation du prochain conseil municipal, être modifié autant que de besoin (le nombre de décisions modificatives n'est pas limitatif).

Il est proposé de procéder au vote du budget primitif 2026 en équilibre pour la Commune tel que présenté en vue d'ensemble et détaillé par chapitres conformément aux tableaux ci-dessous :

Vue d'ensemble pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement :

	BUDGET PRIMITIF 2026	
	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 817 923,62 €	1 817 923,62 €
INVESTISSEMENT	895 490,05 €	895 490,05 €
TOTAL BUDGET 2026	**2 713 413,67 €**	**2 713 413,67 €**

Détail par chapitre :

- EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2026		
011	Charges à caractères général	479 620,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	825 265,00 €
65	Autres charges de gestion courante	157 607,97 €
014	Atténuation de produits	34 050,00 €
66	Charges financières	22 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	400,00 €
68	Dotations aux amortissements et aux prov.	200,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 094,02 €
023	Virement à la section d'investissement	275 686,63 €
TOTAL		**1 817 923,62 €**

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213503121-20260304-018_26-DE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2026		
70	Produits des services	143 000,00 €
73	Impôts et taxes	181 000,00 €
731	Fiscalité locale	696 000,00 €
74	Dotations, subventions et participations	442 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	36 000,00 €
76	Produits financiers	10,00 €
013	Atténuations de charges	27 815,91 €
77	Produits exceptionnels	23 394,02 €
002	Solde d'exécution reporté	268 703,69 €
TOTAL		**1 817 923,62 €**

- EN SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2026		
001	Solde d'exécution reporté	133 479,40 €
16	Remboursements d'emprunts et dettes	101 916,63 €
20	Immobilisations incorporelles	60 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	227 000 €
23	Immobilisations en cours	350 000 €
27	Autres immobilisations financières	23 094,02
TOTAL		**895 490,05 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2026		
021	Virement de la section de fonctionnement	275 686,63 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	20 000, €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	403 479,40
13	Subventions d'investissement	173 230,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 094,02 €
TOTAL		**895 490,05 €**

Madame la Maire rappelle que le référentiel M57 offre une plus grande marge de manœuvre et de souplesse budgétaire aux gestionnaires, notamment en matière de fongibilité des crédits ; « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvait dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 14 voix pour et 3 voix contre (DUBOURG Géraldine, CORMIER Jean-Pierre, MASSIOT Christophe), décide :

- d'approuver le budget primitif 2026 à l'équilibre en dépenses et en recettes pour 2 713 413,67 € dont 1 817 923,62 € en fonctionnement et 895 490,05 € en investissement,
- d'autoriser Mme la Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section,
- de donner tout pouvoir à Mme la Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme
La Maire,
Maryline LAIR

MAIRIE DE St-SENOUX
3558